



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 04 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à LONDINIERES sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 21

12 absents : M Leborgne, M Lefebvre, M Haesaert, Mme Caplet, M de Chezelles, M Robin, M Hurard, Mme Depoix, M Leclerc, Mme Ledue, M Morel, M Boinet

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE	
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE	
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY	
BURES EN BRAY	Mme BRETON CHARLYNE	
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT ABS excusé	
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE	
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL	
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC ABS excusé	
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN	
FRESNOY FOLNY	M. DEBURE GILBERT	
FRESNOY FOLNY	M. HAESAERT MEDARD ABS excusé	
FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE ABS excusée	
FRESNOY FOLNY	M DUPUIS FRANCOIS	

GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD Abs excusé
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL Abs excusé
LONDINIERES	Mme BILOQUET ARMELLE
LONDINIERES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE
LONDINIERES	Mme MARTEL RÉGINE
LONDINIERES	M. HURARD FRANÇOIS Abs excusé
LONDINIIERES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE Abs excusée
LONDINIERES	Mme LEGRAND CATHERINE
LONDINIERES	Mme WATTELIER NATHALIE
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID Abs excusé
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ
PUISINVAL	Mme LEDUE SABINE Abs Excusée
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC Abs excusé
SAINTE PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER BÉNÉDICTE
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER Abs excusé
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY

1. APPROBATION DU PV

Le PV du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du RBF

Mme la présidente présente le règlement budgétaire et financier.

Délibération 24-010 Règlement budgétaire et financier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier, annexé à la présente.

3. Présentation du ROB 2024 et débat

Mme la présidente présente le rapport d'orientation budgétaire, et ouvre le débat.

Délibération 24-011 Règlement budgétaire et financier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires proposé figurant dans le dossier joint en annexe ;

Qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

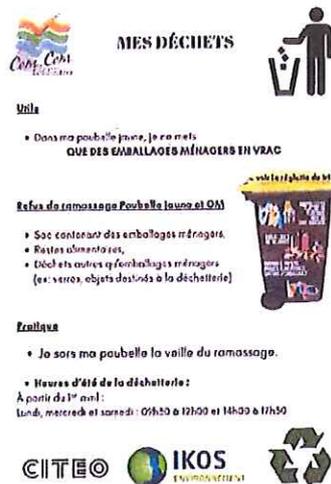
Article 1er : De prendre acte de la présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 de la Communauté de Communes de Londinières.

Article 2 : De prendre acte de la tenue du Débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 de la Communauté de Communes de Londinières.

4. Divers

- Erreur il faut un arrêté municipal pour la police de la publicité, et non une délibération.

- Parole à Monsieur JP Martel
 - Feuille rappel « Mes déchets »



- Vigilance sur l'utilisation du rapport Geored. Les mairies connaissent bien leur territoire et doivent s'assurer que le rapport mentionne la bonne adresse.
(Incident ce matin à St P. des Jonquières)

- Dates à retenir

- Commission finance le 22 mars 2024 à 15h (A B, M L, M-J B, JL, JP M, H V)
- Conseil Com Budget le 8 avril 19h30 à Londinières
- Visite du SENAT le 10 avril, il reste 9 places
Voir pour le transport (voiture, train, ...)
- Assemblée générale Initiative Dieppe Bresles
Le 18 mars à 17h00 à Londinières
- Visite Parlement Européen à Bruxelles sur 2 jours
Deux sessions le 15-et 16 octobre 2024 ou le 3 et 4 décembre 2024
Réponse avant le 30 avril 2024
- Affiche « Un instant pour les aidants »
Une affiche par mairie à venir chercher.
4 séances du 2 avril au 4 juin

- **ZAENR : Obligation de tenir un débat** au sein de l'organe délibérant de chaque EPCI sur la cohérence des ZAEnR identifiées avec le projet de territoire, ainsi que la mise en cohérence des documents d'urbanismes

Mail préfecture reçu le 28/02 17h00

Mme la Présidente propose de rédiger un courrier de réponse expliquant que le délai est trop court pour tenir un débat, et que celui-ci sera fait lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal

